conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 05.01.2024 1.1

50000727 Date de la première version publiée:

17.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000727

Identifiant Unique De Formu: TFXY-027Y-8N41-4EJ3

lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

: Herbicide

Restrictions d'emploi re-

commandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur FMC France

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48

Lvon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

exposition prolongée.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: 1.1 05.01.2024

Numéro de la FDS: 50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 + P310 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dangereux conformément aux réglementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

péthoxamide (ISO) terbuthylazine (ISO)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié éthanediol

Etiquetage supplémentaire

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient péthoxamide (ISO), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une

réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Pour les phrases spéciales (SP) et les intervalles de sécurité, consultez l'éti-

quette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
péthoxamide (ISO)	106700-29-2 616-145-00-3	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ———— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	>= 25 - < 30
		aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	
terbuthylazine (ISO)	5915-41-3 227-637-9 613-323-00-2	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.000 mg/kg	
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spéci-fié	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

		EUH066	
éthanediol	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins)	>= 1 - < 10
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg	
dodécylbenzènesulfonate de cal- cium	26264-06-2 247-557-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.300 mg/kg	
Éthoxylates de tristyrylphénol	99734-09-5	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7 203-234-3	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 10
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 4,3 mg/l	
Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated	78330-20-8	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
naphtalène	91-20-3 202-049-5 601-052-00-2	Flam. Sol. 2; H228 Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1;	>= 0,1 - < 0,25

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

		H410	
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 710 mg/kg	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,0025 - < 0,025
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	
		Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1; H317 >= 0,05 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg 490 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

tant.

50000727

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

ristes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

veux.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement

un médecin ou appeler une ambulance.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rincage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Principalement l'irritation

Après ingestion, seuls des symptômes non spécifiques ont été observés lors d'essais sur des animaux avec des produits

similaires, tels qu'une diminution de l'activité.

Risques : Nocif en cas d'ingestion.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023

05.01.2024 50000727 Date de la première version publiée:

17.03.2023

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de facon symptomatique.

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

1.1

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Chlorure d'hydrogène Cyanure d'hydrogène Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Oxydes de soufre Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne

pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et

immédiatement après manipulation du produit.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: 1.1 05.01.2024

Numéro de la FDS: 50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Un panneau d'avertissement indiquant "POISON" est recommandé. La pièce ne doit être utilisée que pour le stockage de produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Précautions pour le stockage : en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température minimale de stockage > 5°C, recommandée

>15°C

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
éthanediol	107-21-1	STEL	40 ppm	2000/39/EC
			104 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à			
	travers la peau, Indicatif			
		TWA	20 ppm	2000/39/EC
			52 mg/m3	
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à			
	travers la peau, Indicatif			

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

		VLCT (VLE) (Vapeur)	40 ppm 104 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires indicatives			
		VME (Vapeur)	20 ppm 52 mg/m3	FR VLE
		upplémentaire: Risqu entaires indicatives	ue de pénétration percutanée	, Valeurs li-
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	TWA	1 ppm 5,4 mg/m3	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	1 ppm 5,4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
naphtalène	91-20-3	TWA	10 ppm 50 mg/m3	91/322/EEC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	10 ppm 50 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
péthoxamide (ISO)			Effets systémiques	0,02 mg/kg
éthanediol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	106 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	7 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	53 mg/kg
2-éthylhexane-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12,8 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	23 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,3 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,1 mg/kg
naphtalène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	25 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets	3,57 mg/kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 Date de la première version publiée:

17.03.2023

			systémiques	p.c./jour
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
péthoxamide (ISO)		0,29 μg/l
éthanediol	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	37 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,7 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	1,53 mg/kg poids
		sec (p.s.)
2-éthylhexane-1-ol	Eau douce	0,017 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,17 mg/l
	Eau de mer	0,0017 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,284 mg/kg
		poids sec (p.s.)
naphtalène	Eau douce	0,0024 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,020 mg/l
	Eau de mer	0,0024 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0672 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,0672 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,0533 mg/kg
		poids sec (p.s.)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi- : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

sage Lunettes de sécurité à protection intégrale

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel

Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : brun clair, opaque

Odeur : aromatique, type hydrocarbure

Seuil olfactif : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l **SE (2729-03)**

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS: 50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023

Date de la première version publiée:

17.03.2023

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Non disponible pour ce mélange.

Point d'éclair 110 °C

Méthode: Creuset fermé Seta

Température de décomposi-

tion

non déterminé

5.02 pΗ

Concentration: 1 %

Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

3,93

(non dilué)

Viscosité

Viscosité, dynamique 132 - 197 mPa.s (20 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 114

Viscosité, cinématique N'est pas classé en raison de données non concluantes.

Solubilité(s)

Hydrosolubilité dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur Non disponible pour ce mélange.

Densité relative 1,075 (20 °C)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision:

05.01.2024 50000727

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

Répartition de la taille des

particules

Non applicable

Forme : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

Inflammabilité (liquides) : inflammable, Sur la base des informations disponibles, les

critères de classification pour le danger d'inflammabilité ne

sont pas remplis.

Auto-inflammation : 481 °C

Taux d'évaporation : Non disponible pour ce mélange.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l **SE (2729-03)**

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023

Date de la première version publiée:

17.03.2023

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 300 - 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Remarques: Basé sur les données d'un produit similaire.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 4,95 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Basé sur les données d'un produit similaire.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5,33 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

cité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402 Remarques: pas de mortalité

terbuthylazine (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : [

DL50 (Rat): 1.000 - 1.590 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 5,3 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

éthanediol:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 6 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Souris, mâle et femelle): > 3.500 mg/kg

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

17 / 54

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023

1.1 05.01.2024 50000727 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.300 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 milligramme par kilo-

gramme

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2.047 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

naphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, femelle): 710 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 0,4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

18 / 54

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: 1.1

05.01.2024 50000727

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 16.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

DL50 (Rat, mâle et femelle): 490 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Pas d'irritation de la peau Evaluation OCDE ligne directrice 404 Méthode

Remarques Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

Evaluation L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation de la peau

Méthode OPPTS 870.2500

Résultat Pas d'irritation de la peau

terbuthylazine (ISO):

Résultat Pas d'irritation de la peau

Remarques Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce Lapin

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Selon les données provenant de composants similaires

éthanediol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritation de la peau

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

naphtalène:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Produit:

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2400

Résultat : Pas d'irritation des yeux

terbuthylazine (ISO):

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Selon les données provenant de composants similaires

éthanediol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

2-éthylhexane-1-ol:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Espèce : Lapin

Méthode : Test de Draize

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

naphtalène:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Espèce : Lapin

Méthode : EPA OPP 81-4

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation : Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée.

terbuthylazine (ISO):

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Evaluation : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

éthanediol:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

naphtalène:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Espèce : Cochon d'Inde Méthode : FIFRA 81.06

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Composants:

péthoxamide (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

Type de Test: Test in vivo de réparation de l'ADN du foie de

rat

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

terbuthylazine (ISO):

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

éthanediol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OPPTS 870.5100

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: 1.1

05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: essai de létalité dominante

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo Type de Test: test d'aberration chromosomique

> Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible

2-éthylhexane-1-ol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023

1.1 05.01.2024 50000727 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

naphtalène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce: Rat (mâle)

Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années

LOAEL : 17 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

terbuthylazine (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 mois NOAEC : 1,8 mg/l Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

éthanediol:

Espèce : Souris
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Résultat : négatif

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 720 d

NOAEL : 250 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023

50000727 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Résultat : négatif

05.01.2024

naphtalène:

1.1

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effec-

tuées sur les animaux

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 14 mg/kg p.c./jour

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour le développement

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOAEL: 75 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Type de Test: Étude de toxicité pour le développement

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOEL: 50 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique

sur la reproduction.

terbuthylazine (ISO):

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

coce

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 400 Poids corpo-

rel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg /

кg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 600 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

2-éthylhexane-1-ol:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Voie d'application: Dermale

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 250 Poids corporel

mg/kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 250 Poids cor-

porel mg / kg

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat

Voie d'application: Dermale

Toxicité maternelle générale: NOEL: 250 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: NOEL: 250 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

naphtalène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses

élevées toxiques pour la mère

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de repro-

duction.

Méthode: OPPTS 870.3800

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

2-éthylhexane-1-ol:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1

05.01.2024 50000727 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Evaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

terbuthylazine (ISO):

Evaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

éthanediol:

Voies d'exposition : Oral(e) Organes cibles Reins

Evaluation La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce : Rat

LOAEL : 36.2 mg/kg p.c./jour : Oral - nourriture Voie d'application

: 90 days Durée d'exposition

: OCDE ligne directrice 408 Méthode

: Les effets sont d'une importance toxicologique limitée. Remarques

terbuthylazine (ISO):

Espèce Souris

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

NOEL : 2,97 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 years

Espèce : Rat

NOEL : 0,35 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 years

Espèce : Chien
NOEL : 0,4 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 1 year

Espèce : Rat
NOAEL : 2,1 mg/kg
Durée d'exposition : 90 d

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0,9 - 1,8 mg/l Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 months

éthanediol:

Espèce : Rat
NOAEL : 150 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 12 months

Espèce : Chien

NOAEL : > 2.200 - < 4.400 mg/kg

Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 4 weeks

Méthode : OCDE ligne directrice 410

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 85 mg/kg LOAEL : 145 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 9 Mois

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle LOAEL : 286 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Durée d'exposition : 15 Jrs

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 200 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral - gavage
Durée d'exposition : 28 - 54 days

Méthode : OCDE ligne directrice 422

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Rat

: 250 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 weeks

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Espèce : Rat

NOAEL : 80 mg/kg

Voie d'application : Dermale

Durée d'exposition : 90 d

Espèce : Rat
NOAEL : 150 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 407

Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 69 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Composants:

péthoxamide (ISO):

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Effets neurologiques

Composants:

péthoxamide (ISO):

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Remarques : Les concentrations de vapeurs supérieures aux niveaux d'ex-

position recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

des vertiges, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et provoquer une irritation et une dermatite éventuelles. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonie chimique ou un œdème pulmo-

naire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,59 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 38,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0.5 µg/l

Durée d'exposition: 7 jr

CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 33.3 µg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 209 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 800 µg/abeille Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu :

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

péthoxamide (ISO):

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 6,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 20 - 25 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,00195

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50b (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,0079 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

BPL: oui

CE50r (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,018 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

BPL: oui

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,004 mg/l

Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,0012 mg/l

Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 9,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons

NOEC: 1,1 mg/l

(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 28 jr

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l **SE (2729-03)**

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

Facteur M (Toxicité chro-

NOEC: 2,8 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

nique pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 527 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Méthode: OCDE ligne directrice 216

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Méthode: OCDE ligne directrice 217

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion du carbone.

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: 84.4 -120.5

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 200 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: env. 1.500 - 2.100 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: EPA OPP 71-1

terbuthylazine (ISO):

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia (Daphnie)): 69,3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,012

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0,0128 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

CE50 (Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)):

0,102 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,09 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,019 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: > 141,7 mg/kgDurée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: 1.236 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 22.6 μ g/bee

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: $> 32 \mu g/bee$

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)):

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023

05.01.2024 50000727 Date de la première version publiée:

17.03.2023

nismes 677,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquaEL50: 0,89 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) tiques (Toxicité chronique)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

éthanediol:

1.1

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 72.860

ma/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 48 h

tiques

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

10.940 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

(boue activée): > 1.995 mg/l Durée d'exposition: 30 min

Méthode: ISO 8192

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

1.500 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Menidia peninsulae (capucette nord-américaine)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua33.911 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

39 / 54

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l **SE (2729-03)**

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS: 50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023

Date de la première version publiée:

17.03.2023

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 65,4

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 500 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 1,65 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC: 1,18 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 1.356 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: OCDE ligne directrice 223

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 21 mg/l

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 17,1 - 28,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 16,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

naphtalène:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,16 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,4 - 0,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorga-

nismes

CI50 (Bactérie): 29 mg/l Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,37 mg/l

Durée d'exposition: 40 jr

Espèce: Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS: 50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023

Date de la première version publiée:

17.03.2023

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,59 mg/l

Durée d'exposition: 125 jr

Espèce: Daphnia pulex (Daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinodonte à tête de mouton): 16,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 24 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l **SE (2729-03)**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 05.01.2024 1.1

50000727 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Biodégradabilité Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

> posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Biodégradabilité Remarques: Difficilement biodégradable.

terbuthylazine (ISO):

Biodégradabilité Remarques: Difficilement biodégradable.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 58,6 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

éthanediol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 10 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 8 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

2-éthylhexane-1-ol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Alcohols, C9-11-iso-, C10-rich, ethoxylated:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

naphtalène:

Biodégradabilité Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Biodégradation: 67 % Durée d'exposition: 12 jr

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,96 (20 °C)

pH: 5

terbuthylazine (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,4 (25 °C)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

mulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,72

Méthode: QSAR

éthanediol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,36

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 70,79

Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 4,77 (25 °C)

44 / 54

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS: 50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Donnée non disponible

2-éthylhexane-1-ol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,9 (25 °C)

naphtalène:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Facteur de bioconcentration (FBC): 168

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,7

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Durée d'exposition: 56 jr

Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305

Remarques: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,7 (20 °C)

pH: 7

log Pow: 0,99 (20 °C)

pH: 5

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

terbuthylazine (ISO):

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: immobile

45 / 54

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS: 50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Stabilité dans le sol

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97 Méthode: OCDE ligne directrice 121

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1 Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Péthoxamide, Terbuthylazine, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Péthoxamide, Terbuthylazine, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Péthoxamide, Terbuthylazine, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Péthoxamide, Terbuthylazine, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Péthoxamide, Terbuthylazine, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS: 50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : c

ment

ADR

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version 1.1 Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

Dangereux pour l'environne-

ment

RID

Dangereux pour l'environne-

oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

naphtalène

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l **SE (2729-03)**

Version 1.1

Date de révision: 05.01.2024

Numéro de la FDS:

50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

17.03.2023

du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

34

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 65

Surveillance médicale renfor- :

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

cée (R4624-23)

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9)

4510, 4734

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI N'est pas en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023
1.1 05.01.2024 50000727 Date de la première version publiée:

17.03.2023

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

2-CHLORO-N-(2-ETHOXYETHYL)-N-(2-METHYL-1-

PHENYLPROP-1-ENYL)ACETAMIDE

terbuthylazine (ISO)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H373

H228 : Matière solide inflammable.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 50000727 Date de la première version publiée:

17.03.2023

d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Flam. Sol. : Matières solides inflammables

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

91/322/EEC : Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation

de valeurs limites de caractère indicatif

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme 2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures 91/322/EEC / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut alle-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: 1.1 05.01.2024

Numéro de la FDS: 50000727

Date de dernière parution: 17.03.2023 Date de la première version publiée:

Procédure de classification:

17.03.2023

mand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %: GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire Classification du mélange:

Acute Tox. 4 H302 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Eye Irrit. 2 H319 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits STOT RE 2 H373 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Asp. Tox. 1 H304 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Aquatic Chronic 1 H410 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits	Glassification da melange.		i roocaare de diassilloation.	
STOT RE 2 H373 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Asp. Tox. 1 H304 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Aquatic Chronic 1 H410 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits	Acute Tox. 4	H302		
Asp. Tox. 1 H304 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Aquatic Chronic 1 H410 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits	Eye Irrit. 2	H319		
luation des produits Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits Aquatic Chronic 1 H410 Sur la base de données ou de l'évaluation des produits	STOT RE 2	H373		
luation des produits Aquatic Chronic 1 H410 Sur la base de données ou de l'éva-	Asp. Tox. 1	H304		
•	Aquatic Acute 1	H400		
luation des produits	Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Pethoxamid 300 g/l + Terbuthylazine 187.5 g/l SE (2729-03)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.03.2023 1.1 05.01.2024 Date de la première version publiée:

17.03.2023

rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR